

FONDS DE SOLIDARITÉ

- EFFECTIF INFÉRIEUR OU ÉGAL A 10 SALARIÉS
- CA INFÉRIEUR A 1 000 000 €
- BÉNÉFICE IMPOSABLE INFÉRIEUR A 60 000 €

VOLET 1

FERMETURE ADMINISTRATIVE
OU
PERTE D'AU MOINS 50% DE CA EN MARS 2020

AIDE = PERTE DÉCLARÉE DE CA EN MARS 2020 DANS LA
LIMITE DE 1 500 €

COMMENT EN BÉNÉFICIER ? JUSQU'AU 30 AVRIL EN FAISANT LA
DEMANDE A PARTIR DE VOTRE ESPACE PARTICULIER IMPOT.GOUV

VOLET 2

EFFECTIF COMPRIS ENTRE 1 ET 10 SALARIÉS

IMPOSSIBILITÉ DE RÉGLER LES CRÉANCES
EXIGIBLES A 30 JOURS

REFUS DE PRÊT DE TRÉSORERIE

COMMENT EN BÉNÉFICIER ? EN FAISANT LA DEMANDE SUR LE
PORTAIL DES AIDES RÉGIONALES* JUSQU'AU 31 MAI

VOLET 3

PERTE ENTRE 40 ET 50% DE CA ENTRE MARS 2020 ET MARS 2019

EFFECTIF : 0 SALARIÉ

1 000 €

EFFECTIF COMPRIS
ENTRE 1 ET 10 SALARIÉS

1 500 €

COMMENT EN BÉNÉFICIER ? EN FAISANT LA
DEMANDE SUR LE PORTAIL DES AIDES
RÉGIONALES* JUSQU'AU 31 MAI

*<https://hubentreprendre.laregion.fr/>